



Ecole de Musique et de Danse de la Vallée de Munster  
9 Rue Sébastopol – 68140 MUNSTER

## FICHE D'INSCRIPTION DANSE

Année scolaire 2022/2023

***A nous retourner dûment complétée et signée au plus tard lors de la journée d'inscription du 10 septembre 2022.***

NOM de l'élève :  Prénom :

Adresse :

Code postal :  Localité :

Date de naissance :     /     /

▪ **Adhésion familiale (20 €) :**

NOM du responsable légal:  Prénom :

(membre actif qui paye la cotisation et a le droit de vote à l'Assemblée Générale).

N° téléphone domicile :

Portable(s) :

Professionnel :


Autre (préciser) :

E-mail :

-----

▪ **INSCRIPTION POUR** : cocher la(les) case(s) de votre choix

- Danse classique éveil 1, éveil 2 (45 mn / semaine)
- Danse classique éveil 3, initiation 1 (1 h / semaine)
- Danse classique initiation 2, cycle 1/1<sup>ère</sup> année (1h15 / semaine)
- Danse classique cycle 1/2<sup>ème</sup> année et cycle 2 (1h30 / semaine)
- Pointes (1h30 / semaine)
- Danse classique adultes (1h30 / semaine)
- Danse contemporaine ados (1h30 / semaine)
- Danse contemporaine adultes (1h30 / semaine)

 **Toute inscription devra obligatoirement être accompagnée d'un certificat médical (élèves mineurs et adultes).**

▪ **MODALITES DE PAIEMENT :**

Le paiement de l'écolage se fera lors de la journée d'inscription le 10 septembre 2022, par chèques datés du jour et collectés pour l'année complète. Le paiement pourra se faire par chèque bancaire ou chèques ANCV. Les chèques seront encaissés selon l'échéance qui vous convient : *(cocher la case de votre choix)*

Chèque annuel

Chèques trimestriels

- ☞ L'école accepte le paiement en chèques-vacances (appoint obligatoire : aucun remboursement ne sera fait).
- ☞ **Toute année commencée est due en totalité (paiement annuel ou trimestriel).** Aucun paiement par virement ne pourra être accepté, sauf pour les élèves pratiquants une autre activité au sein de l'EMDV.
- ☞ Le tarif « famille » est appliqué automatiquement à partir du deuxième enfant dans l'ordre de la fratrie.

**Participation aux activités :**

⇒ Pendant les activités, j'autorise l'EMDV à photographier et/ou à filmer l'élève.

⇒ J'autorise l'EMDV à la diffusion et à la publication de ces supports pour sa promotion et son information (presse, journaux locaux, nouveaux médias, affiches, site internet de l'EMDV, journal de l'école, compte facebook...).

**Participation à la vie de l'association :**

Je suis prêt à aider à l'organisation matérielle d'au moins une manifestation publique dans l'année.

Les informations recueillies sont nécessaires pour la gestion de l'association et l'organisation des cours. Elles font l'objet d'un traitement informatique. Seules les personnes statutairement responsables de la gestion de l'association, la secrétaire et la directrice ont accès à ces données. Les professeurs disposent de la liste de leurs élèves et des coordonnées permettant de vous joindre en cas d'absence par exemple. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à Eliane WARTH, directrice de l'EMDV.

**Je certifie avoir pris connaissance et accepté les tarifs et conditions 2022-2023.**

Date d'inscription : \_\_\_\_\_

L'inscription est définitive après règlement des écolages et de l'adhésion annuelle conformément aux modalités de paiement précisées ci-dessus et dépôt du certificat médical.



**L'engagement étant annuel, aucun remboursement ne sera fait sans avis favorable du Conseil d'Administration, suite à un écrit dûment motivé lui étant adressé.**

Signature du responsable légal :